# REPUBLIQUE FRANCAISE



# Ville de Saclas

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 12 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire de SACLAS.

#### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Annick LAROCHE,

- Francis BORDERIEUX,

Alain GAUCHER,Rodolphe PORTEFAIX,

- Annie LEPAGE,

- Lionel DEBELLE,

- Patrick LASNIER,

- Alain VEDY.

#### **POUVOIRS**:

- Néant.

#### **ABSENTS EXCUSES:**

- Josiane MARTY,

- Isabelle VINCENT,

- Franck MAILLOTTE.

#### ABSENTS:

- Didier JUGE,

- Michel LAMOTHE,

- Jean-François LENOIR,

- Jérôme PHILIPPOT.

Secrétariat de séance : Monsieur Alain GAUCHER

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

#### I – Compte-rendu des décisions du Maire :

- Néant.

#### II – Délibérations financières :

2012-03-001

A - Compte de gestion - Budget annexe Eau 2011 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice budgétaire 2011, et fait observer que ceux-ci concordent rigoureusement avec les résultats du compte administratif.

Monsieur le Maire propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président, Après avoir examiné toutes les pièces utiles, Considérant la situation comptable au 31 décembre 2011,

### Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A	PART	RESULTAT DE	RESULTAT
	LA CLOTURE	AFFECTEE	L'EXERCICE	DE
	DE	A	2011	CLOTURE
	L'EXERCICE	L'INVESTIS-		2011
	PRECEDENT	SEMENT		
	2010	EXERCICE		
		2011		
Investissement	13.510,32 €		- 2.180,22 €	11.330,10 €
Fonctionnement	131.988,01 €	€	11.448,96€	143.436,97 €
TOTAL	145.498,33 €	€	9.268,74 €	154.767,07 €

#### **VOTE**: Unanimité.

2012-02-002

# B – Compte administratif – Budget annexe Eau 2011 :

# Mes Chers Collègues,

Je vous présente les résultats de ma gestion pour l'exercice 2011, et suis heureux de pouvoir vous annoncer un résultat excédentaire de clôture de 154.767,07 €.

Ce budget annexe fonctionne assez « mécaniquement » entre les amortissements des travaux et des subventions des années antérieures. Seul fait marquant de l'exercice : la poursuite du remboursement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie du solde de la redevance pollution, que nous devons mener à bien sur 4 exercices, moyennant un versement annuel de 6.461,25 €. (troisième année).

A noter également que le produit de la surtaxe sur l'eau potable est ramené à 25.456,51 €. En effet, Véolia ne nous a pas versé le produit de la surtaxe correspondant à la vente d'eau au S.I.E.V.H.J. Nous avons procédé aux relances nécessaires pour se faire verser cette somme.

Le résultat excédentaire de fonctionnement reporté s'élève à 143.436,97 € et nous permettra de ne pas majorer le prix de la surtaxe d'eau potable cette année encore, tout en faisant face aux premières dépenses de l'étude complémentaire pour la mise en œuvre du forage de Garsenval.

La section d'investissement se clôture elle aussi par un résultat excédentaire de 9.268,74 €. La seule dépense marquante de l'exercice concerne la modification du système de chloration, soit une dépense de 8.945,85 € H.T.

Voici donc les points marquants de l'exercice 2011. Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je remets donc la présidence à Madame Annick LAROCHE et vous laisse délibérer.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif pour l'exercice budgétaire 2011.

Monsieur le Maire remet ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Annick LAROCHE, Adjointe, et quitte la salle.

Madame le Président propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,

Après avoir examiné toutes les pièces utiles, Considérant la situation comptable au 31 décembre 2011,

# Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A	PART	RESULTAT DE	RESULTAT
	LA CLOTURE	AFFECTEE	L'EXERCICE	DE
	DE	A	2011	CLOTURE
	L'EXERCICE	L'INVESTIS-		2011
	PRECEDENT	SEMENT		
	2010	EXERCICE		
		2011		
Investissement	13.510,32 €		- 2.180,22 €	11.330,10€
Fonctionnement	131.988,01 €	€	11.448,96 €	143.436,97 €
TOTAL	145.498,33 €	€	9.268,74 €	154.767,07 €

#### **VOTE**: Unanimité

2012-03-003

C – Budget annexe Eau: Affectation des résultats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'affecter les résultats de la manière suivante :

Compte 001 : 11.330,10 €
 Compte 002 : 143.436,97 €

# **VOTE: Unanimité.**

2012-03-004

D – Budget annexe Eau – Budget primitif 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ARRETE le budget primitif du budget annexe d'eau ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation : 26.606,00 € Recettes d'exploitation : 177.733,97 €

Dépenses d'investissement :	26.397,00 €
Recettes d'investissement :	30.715,66 €

### **VOTE**: Unanimité.

2012-03-005

# E - Compte de gestion – Budget principal 2011 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice budgétaire 2011, et fait observer que ceux-ci concordent rigoureusement avec les résultats du compte administratif.

Monsieur le Maire propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,

Après avoir examiné toutes les pièces utiles, Considérant la situation comptable au 31 décembre 2011,

#### Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A	PART	RESULTAT DE	RESULTAT
	LA CLOTURE	AFFECTEE	L'EXERCICE	DE CLOTURE
	DE	A	2011	2011
	L'EXERCICE	L'INVESTIS-		
	PRECEDENT	SEMENT		
	2010	EXERCICE		
		2011		
Investissement	- 130.879,66 €		- 139.835,91 €	- 270.715,57 €
Fonctionnement	868.469,53 €	133.649,66 €	227.225,26 €	962.045,13 €
TOTAL	737.589,87 €	133.649,66 €	87.389,35 €	691.329,56 €

#### **VOTE**: Unanimité.

2012-03-006

# F - Compte administratif - Budget principal:

Mes Chers Collègues,

Je vous présente les résultats de ma gestion pour l'exercice 2011, et suis heureux de pouvoir vous annoncer un résultat excédentaire de clôture de 691.329,56 €.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 962.045,13 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement : sur le chapitre 011 − Charges à caractère général : le montant des dépenses de ce chapitre s'élève à 321.208,93 €. L'exercice 2011 est marqué par la montée en puissance des charges liées aux fluides (eau, gaz, électricité).

Les dépenses de personnel ont quand à elles fortement diminuées, compte-tenu de la création du Syndicat Intercommunal des quatre rivières des portes de la Beauce. Pour 2011, elles s'établissent à  $481.940.82 \in$ .

A contrario, et fort logiquement, les dépenses du chapitre 65 sont elles en constante augmentation puisqu'elles reflètent le transfert du personnel sur le syndicat des 4 rivières des portes de la Beauce, d'une part, et d'autre part, l'effort d'investissement consenti par la Commune de SACLAS pour la prise en charge lui revenant des investissements pris en charge par ce syndicat, à savoir : la réhabilitation de la station d'épuration, la participation à la 4ème tranche d'assainissement, la construction de nouveaux services techniques Avenue Jean Jaurès, ainsi que le programme de réhabilitation de l'ancienne friche industrielle, destinée à devenir un hôtel d'entreprises artisanales. Ceci explique la diminution corrélative du montant des dépenses exposées par la Commune en investissement.

Enfin, les dépenses d'intérêt d'emprunt restent à un niveau particulièrement bas et permettront ainsi de recourir à l'emprunt pour les projets futurs de la Commune, comme l'acquisition prochaine de la maison d'habitation de Monsieur LEGARREC.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à  $2.405.268,39 \in dont\ 734.819,87 \in constituant$  la part de report de fonctionnement de 2010. Les recettes de fonctionnement restent relativement stables, même si l'on commence à percevoir les premières diminutions des différentes dotations. Toutefois, la taxe additionnelle des droits de mutation recommence à progresser et s'établit pour 2011 à  $108.168,50 \in c$ .

L'examen de la section d'investissement, qui s'élève à un total en dépenses de 469.940,93 €, appelle les observations suivantes :

- Le chantier phare de l'exercice a consisté à enfouir les réseaux de la Rue Joliot CURIE, pour un montant de 198.308,84 €. Le solde de cette opération sera payé en 2012, mais la majeure partie des travaux sera prise en charge sur cet exercice.
- Nous avons également poursuivis les travaux de réhabilitation des divers bâtiments communaux, et notamment, l'aménagement d'un bureau dans le grenier pour 12.760,79 €, la démolition d'une cheminée sur la toiture de la Mairie, la mise en conformité électrique de la chaufferie, etc. Le montant total de ces divers travaux s'élève à 20.617,68 €.
- Une autre opération significative a consisté à refaire la Place de l'Eglise en enrobés pour un montant de 27.014,77 €. Les diverses autres opérations sur la voirie portent le total de cette opération à 31.350,63 €. Il s'agit de l'implantation de panneaux de ville et de la création d'un point lumineux supplémentaire.
- Comme à l'accoutumée, nos dépenses en informatique ont porté sur les frais de recherche et de développement pour notre logiciel SEGILOG, ainsi que le remplacement de divers matériels informatiques (un ordinateur pour la comptabilité, ainsi que les onduleurs de la Mairie), le tout pour un total de 5.771,04 €.
- Nous avons également poursuivi les études liées au PLU, pour un montant de 4.445,84 €.

- Nous avons poursuivi les aménagements pour permettre l'installation de l'ADMR dans les locaux situés Avenue Jean Jaurès, pour un total de 18.010,74 €. (transformation de l'escalier, comblement de l'atrium et du plafond)
- Enfin, comme tous les ans, nous avons renouvelé une partie du matériel de l'école (rideaux, ordinateurs portables, et chauffage à la maternelle) pour un total de 5.115,06 €.

Hors opérations, le montant des annuités en capital s'est élevé pour l'exercice à 54.276,75 €.

Enfin, le déficit d'investissement de 2010 s'élève à 130.879,66 €.

Le montant total des dépenses d'investissement de l'exercice s'élève à 469.940,93 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, celles-ci proviennent essentiellement :

- des subventions pour les travaux d'enfouissement de la Rue Joliot Curie, pour un montant de 21.056,47 €. A noter que les subventions prévues à l'appui du budget primitif 2011 seront versées au cours de l'année 2012, dès lors que le DGD aura pu être payé.
- Le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) s'élève à 133.649,66 € (Déficit d'investissement 2010, majoré des restes à réaliser 2010, soit 2.770 €).
- Nous comptabilisons un produit de TVA pour 25.712,33 €, ainsi que la TLE pour 11.503 €.

Le produit total des recettes d'investissement de l'exercice s'élève à 199.225,36 €.

Le résultat de la section s'élève de ce fait à - 270.715,57 €

Voici donc les points marquants de l'exercice 2011. Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je remets donc la présidence à Madame Annick LAROCHE et vous laisse délibérer.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif pour l'exercice budgétaire 2011.

Monsieur le Maire remet ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Annick LAROCHE Adjointe, et quitte la salle.

Madame le Président propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,

Après avoir examiné toutes les pièces utiles, Considérant la situation comptable au 31 décembre 2011,

Le Conseil Municipal admet :

RESULTAT A	PART	RESULTAT DE	RESULTAT
LA CLOTURE	AFFECTEE	L'EXERCICE	DE CLOTURE

	DE	A	2011	2011
	L'EXERCICE	L'INVESTIS-		
	PRECEDENT	SEMENT		
	2010	EXERCICE		
		2011		
Investissement	- 130.879,66 €		- 139.835,91 €	- 270.715,57 €
Fonctionnement	868.469,53 €	133.649,66 €	227.225,26 €	962.045,13 €
TOTAL	737.589,87 €	133.649,66 €	87.389,35 €	691.329,56 €

#### **VOTE**: Unanimité.

2012-03-007

G – Budget principal : Affectation des résultats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'affecter les résultats de la manière suivante :

Compte 001 : -270.715,57 €
 Compte 1068 : 270.715,57 €
 Compte 002 : 691.329,56 €

#### **VOTE**: Unanimité.

2012-03-008

#### H – Budget principal – Budget primitif 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ARRETE le budget primitif du budget principal ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement : $2.362.174,55 \in$ Recettes de fonctionnement : $2.362.174,55 \in$ Dépenses d'investissement : $1.408.112,68 \in$ Recettes d'investissement : $1.408.112,68 \in$ 

#### **<u>VOTE</u>** :

2012-03-009

I – Vote des taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le projet de budget primitif pour l'année, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 3.770.287,23 €, alors que les recettes de fonctionnement et d'investissement totalisent 2.884.000,23 €

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 886.287,00 €

DECIDE en conséquence de fixer à titre prévisionnel à 886.287,00 € le montant des impôts locaux à percevoir sur l'exercice 2012 :

- Taxe d'habitation : 20,01 %
- Foncier bâti : 19,96 %
- Foncier non bâti : 83,88 %
- Cotisation foncière des entreprises : 23,79 %

Ce montant comprend l'ensemble des cotisations aux différents syndicats dont la Commune est membre.

#### **VOTE**:

2012-03-010

# J – Subvention aux coopératives scolaires

Le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de détailler, par une délibération spécifique, les subventions allouées aux coopératives scolaires. C'est pourquoi, il lui propose de confirmer les sommes prévues au budget primitif, à savoir :  $5.500,00 \in \text{pour la coopérative de l'école}$  élémentaire et  $2.300,00 \in \text{pour l'école maternelle}$ . De même, le Maire propose d'inscrire une subvention complémentaire de 300,00 euros, afin de poursuivre le soutien de la municipalité à l'activité « Tennis à l'école ». Enfin, dans le but de faciliter la gestion des sorties scolaires, le Maire propose d'allouer une somme de  $500 \in \text{par classe}$  au titre de l'année 2012 (année civile), ce qui représente  $2.000 \in \text{pour l'école}$  élémentaire et  $1.500 \in \text{pour l'école}$  maternelle. Grâce à cette disposition, les enseignants pourront gérer directement leurs sorties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CONFIRME l'octroi des subventions aux coopératives scolaires, votées au budget primitif à l'article 65738 et réparties comme suit :
  - o Coopérative de l'école élémentaire : 7.800 €,
  - o Coopérative de l'école maternelle : 3.800 €.

#### **VOTE:**

<u>POUR</u>: Mesdames Annick LAROCHE, Annie LEPAGE, Messieurs Yves GAUCHER, Alain GAUCHER, Francis BORDERIEUX, Rodolphe PORTEFAIX, Patrick LASNIER, Alain VEDY.

**ABSTENTION: Monsieur DEBELLE** 

#### **III – Questions diverses:**

A – Projet de réalisation d'une résidence sociale composée de 25 logements et d'une pension de famille composée de 24 logements (CF. Conseil Municipal du 29/03/2012):

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est au regret de confirmer les informations qui ont motivé l'envoi de son message préalablement au précédent conseil municipal et faisant part de ses doutes sérieux sur l'évolution du projet de résidence d'appartement protégé pour personnes âgées et handicapées.

Il revient sur l'enthousiasme qu'il a perçu auprès des personnes âgées qui ont participé à la réunion publique du 29 mars dernier et des divers appels téléphoniques reçus depuis en Mairie témoignant de l'intérêt des saclasiens pour ce projet.

Ainsi, il s'avère qu'une pension de familles, contrairement aux sous-entendus rassurants que recouvre à tort cette appellation, est destinée à « des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome ».

En ce qui concerne les résidences sociales, elles s'adressent à un public en grande difficulté sociale.

A ce jour, aucun élément ne permet au conseil municipal de disposer d'engagements fiables de la part, ni de Pierres et Lumières, ni du Cabinet Lancel, sur la certitude de pouvoir conserver la vocation de cette résidence pour nos ainés. De surcroit, nous venons de prendre connaissance d'une très récente circulaire qui exclut définitivement la possibilité de spécialiser la pension de familles pour les personnes âgées et handicapées!

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal propose à Monsieur le Maire de surseoir à l'exécution des délibérations adoptées le 29 mars dernier dans l'attente d'informations complémentaires. Dans l'immédiat, celles-ci ne seront donc pas notifiées à Pierres et Lumières et de ce fait, ne revêtiront pas de caractère exécutoire.

Le Conseil Municipal se réserve la possibilité d'annuler prochainement ces trois délibérations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Annick LAROCHE Annie LEPAGE

Yves GAUCHER Rodolphe PORTEFAIX

Francis BORDERIEUX Alain GAUCHER

Lionel DEBELLE

Alain VEDY

Patrick LASNIER